

Arrondissement : Circonscription de l'Education Nationale Agen I

Type de réunion

Réunion d'école publique

Discussion sur le constat)

Est apparu fortement et à plusieurs reprises un doute sur l'efficacité du traitement informatique de ces synthèses.

La méfiance vis à vis de l'organisation générale du débat, du choix des questions posées, de l'utilisation « politicienne » d'une telle manifestation s'est largement exprimée par des prises de positions syndicales dans un premier temps, par des prises de parole plus individuelles dans un deuxième temps.

Cependant l'occasion donnée de débattre a été saisie.

Le préambule de tout débat sur l'école devrait être un débat de société : quelle société veut-on mettre en place ? Une société de citoyens heureux ? Une société de citoyens productifs ?

Attend-on de l'école qu'elle instruisse ou qu'elle éduque ? L'école doit investir les deux champs (instruction et éducation), le premier relevant principalement de l'enseignant, le second relevant d'un partenariat interne (équipes pluridisciplinaires) et externe à l'école. Par exemple, les réponses proposées aux élèves en échecs que l'école doit donner ne sont pas que pédagogiques.

L'école doit pouvoir procurer aux enfants une base de sécurité minimale , base nécessaire pour des enfants qui ne l'ont pas forcément chez eux..

L'école doit être un lieu de parole et d'écoute d'où la nécessité d'équipes pluridisciplinaires.

Il n'est pas remis en question le postulat de la loi d'orientation de 1989 : « L'enfant au centre du système éducatif ».

Mots clés : Citoyenneté ; instruire/éduquer ; diversité des élèves ; suivi personnalisé ; égalité des chances ; service public

Numéro et titre du premier sujet traité

Question 5 : Quel socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportement, les élèves doivent-ils maîtriser au terme de chaque étape de la scolarité obligatoire ?

Mots clés : culture commune ; diversité des élèves ; évaluation

La discussion a porté sur le concept de compétence opposé à celui de « connaissances ».

On doit parler de compétences fondamentales et non de matières fondamentales ; les matières sont un moyen d'acquérir des compétences

Du socle commun de connaissances (culture commune), la discussion s'est élargie à des problèmes de société.

L'école ne peut pas assumer toute seule tous les niveaux de difficulté et il est destructeur de culpabiliser les enseignants en brandissant seulement les pourcentages d'échecs : 15% d'échecs et donc 85% de réussite.

Numéro et titre du deuxième sujet traité

Question 12 : Comment les parents et les partenaires extérieurs de l'école peuvent-ils favoriser la réussite scolaire des élèves ?

Mots clés : partenariat ; évaluation

L'école ne peut pas faire tout seule, l'éducation est affaire de partenariat (rebondissement de la question 5).

Problème du temps dégagé pour se connaître mieux.

Problème du suivi et de la coordination.(gros déficit de communication)

Problème de la transparence sur la répartition des moyens (mot clé : évaluation)

Problème de la cohérence des projets.

Il faut favoriser l'accès aux actions qui pourraient se mener en synergie avec les partenaires mais faire attention à ne pas surcharger les enfants d'activités (temps scolaire ; temps périscolaires ; contrat éducatif local)

Etablir une différence entre partenaires extérieurs et intervenants extérieurs.

Pour que ces partenariats existent il faut des moyens financiers importants ! Il y a actuellement une baisse significative de subventions aux associations partenaires de l'école. Quel partenariat ? Mécénat d'entreprise ? Tissu associatif ? Médias ?... Attention au partenariat d'entreprise qui peut développer des projets favorisant la promotion d'une marque.

Le lien dans le partenariat repose sur le partage de valeurs communes, partage qui se construit mais qui ne se décrète pas. (Le partenariat parents/enseignants est toujours à construire).

Numéro et titre du troisième sujet traité

Question 18 : Comment , en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'état et des collectivités territoriales ?

Mots clés : déconcentration ; service public ; gestion des personnels ; répartition des moyens

Crainte que la décentralisation mène à une inégalité du traitement de l'éducation sur le territoire et que l'offre éducative soit considérée comme une offre marchande.

Doute sur la péréquation des moyens puisque la décentralisation permet surtout de réduire les charges de l'état et donc les impôts.

Il faut que l'état reste le garant de la loi (égalité de droits et indépendance de l'école face aux politiques territoriales) et continue à jouer son rôle de régulateur, un état conscient de ses obligations régaliennes.

L'accord est général sur ces notions de rôle essentiel de l'état

Actuellement, au niveau de l'école primaire, on constate une inégalité aggravée en fonction de la richesse des communes et ce d'autant plus que l'école a des exigences en matière d'équipements (informatique par exemple, écoles maternelles) de plus en plus fortes.

Il faut un cadre très fort imposé aux communes, une certaine déconcentration peut-être mais pas une décentralisation, les contre-pouvoirs locaux n'existant pas contrairement au niveau national.

Il vaudrait mieux parler de système éducatif, notion plus large que l'école, opposer à un monde d'exclusion des valeurs humanistes (chaque personne a un potentiel) ; renvoi à la question 5

L'état manque de respect pour les gens qui ont pour mission de former de futurs citoyens : une demande forte émerge pour une réassurance des missions des personnels de l'éducation nationale.

Idée d'une dotation égalitaire pour le budget de l'école, une dotation plancher , avec abondement possible en fonction de la spécificité de certains territoires (ZEP par exemple)

Problème de l'intercommunalité avec revendication de transparence (la carte scolaire)

Faut-il un statut à l'école primaire ? Question posée mais sans réponse.

Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)

1 Décentralisation :non ; déconcentration :oui ; avec une dotation plancher garantissant l'égalité

2 L'enfant reste au centre du système éducatif

3 Du temps institutionnel dégagé pour le travail en partenariat interne et externe